



**HAL**  
open science

## Les travaux d'adduction d'eau dans l'épigraphie du Proche-Orient classique et byzantin

Cécile Dumond Maridat

► **To cite this version:**

Cécile Dumond Maridat. Les travaux d'adduction d'eau dans l'épigraphie du Proche-Orient classique et byzantin. Cahier des thèmes transversaux ArScAn, 2007, VII, pp.129-133. hal-02201603

**HAL Id: hal-02201603**

**<https://hal.science/hal-02201603>**

Submitted on 31 Jul 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Les travaux d'adduction d'eau dans l'épigraphie du Proche-Orient classique et byzantin

Cécile DUMOND MARIDAT  
(Université François Rabelais, Tours)

Parmi les inscriptions dédicatoires d'édifices publics, celles relatives aux monuments des eaux occupent une place non négligeable aux côtés des dédicaces de bâtiments religieux ou militaires.

Le corpus de textes consacrés à l'alimentation en eau réuni ci-dessous, certes non exhaustif en raison de l'inégale disponibilité des sources, permet néanmoins de faire certaines observations sur les différents statuts des dédicants ainsi que sur les modalités des travaux effectués.

## 1. Les commanditaires

L'intérêt de l'empereur pour les travaux d'alimentation en eau, et notamment la construction d'aqueducs, est attesté par des inscriptions d'Apamée, où « Claude a amené l'eau » en 47-48<sup>1</sup>, Caesarea où Hadrien « fit (le canal B de l'aqueduc haut) par un détachement de Legio X Fretensis »<sup>2</sup>, ainsi qu'à Bosra, où la restauration de l'aqueduc est réalisée « Par la libéralité de notre Seigneur Justinien... »<sup>3</sup>, empereur par ailleurs explicitement mentionné dans la dédicace d'un réservoir de Madaba : « (Cet ouvrage) a été rénové par Justinien, empereur des Romains »<sup>4</sup>.

Les représentants de l'empereur dans les provinces sont également à l'origine de programmes d'alimentation en eau.

Dans le Djebel Druze, 7 inscriptions trouvées dans des villages (2 à Afine, 2 à Raha, 2 à Sahwet Blata et 1 à Suweida) attestent de travaux d'adduction « vers Canatha » réalisés « par la prévoyance » du gouverneur en 106 ap. J.-C.<sup>5</sup>. C'est également à des gouverneurs que sont attribuées la construction de deux fontaines à

Gerasa en 150<sup>6</sup> et la restauration du nymphée de Scythopolis au début du V<sup>e</sup> s.<sup>7</sup>

Si par ailleurs la rénovation de l'aqueduc de Caesarea au IV<sup>e</sup> s. peut vraisemblablement être imputée à celui de Palestine, l'inscription ne le précise toutefois pas explicitement<sup>8</sup>.

L'alimentation en eau des camps relève pour sa part de la compétence des commis militaires: au fort de Deir el Khaf, le préfet fait construire l'aqueduc et son réservoir terminal<sup>9</sup>; à Khan il-Abiad, un texte loue l'activité du responsable du camp qui, en pourvoyant à l'alimentation en eau, a permis d'offrir l'hospitalité aux voyageurs ainsi que la mise en valeur du territoire<sup>10</sup>. A Khirbet umm el-Menara, le commandant du poste fait construire un réservoir en 334, pour garantir un accès à l'eau sécurisé aux habitants qui étaient « pris en embuscade et tués par les Sarrasins quand ils allaient chercher l'eau »<sup>11</sup>.

Ces constructions ou rénovations d'aqueducs à l'initiative du pouvoir impérial se déroulent dans des circonstances particulières: à l'occasion de la visite d'Hadrien en Judée (130 ap. J.-C.) et suite à un tremblement de terre à Apamée. Les travaux d'adduction qui ont lieu dans le Djebel Druze en 106 s'inscrivent probablement dans le contexte politique régional, puisque la bourgade de Suweida à laquelle ils sont destinés se trouve sur l'axe Damas-Bosra, capitale de la province d'Arabie créée cette même année. Enfin, l'incursion du roi perse Chosroès II en Syrie du nord en 540 est peut-être à l'origine de l'importante activité édilitaire qui a lieu à Bosra dans les années 539-541, où 8 autres dédicaces

6 - Welles, 1938 n° 63.

7 - Foerster G. et Tsafir Y. 1987-1988, 27-28.

8 - *Supplementum Epigraphicum Graecum* 18, n° 626.

9 - *Publications of the Princeton University Archaeological Expedition to Syria* III A, 230.

10 - Prentice 1922, 355; *CIL* III, n° 6660.

11 - Iliffe 1942; *AE* 1948: 136.

1 - Balty 2000.

2 - Lehmann C.M., Holum K.G., 2000.

3 - Sartre 1982, XIII, 9134.

4 - Gatier 1986, XXI, 129.

5 - Sartre 1982 XVI 329, 370, 371, 377, 378, 384, 385.

témoignent de constructions de monuments « par la libéralité » de Justinien<sup>12</sup>. Dans cette optique, la réfection de l'aqueduc pourrait s'intégrer à la mise en défense de la ville

D'autre part, un décret de la fin du VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C. provenant de l'aqueduc de Jérusalem et réaffirmant l'obligation de maintenir une bande de terre inculte de 15 pieds de part et d'autre d'un aqueduc évoque le souci constant des autorités impériales au sujet de l'entretien des aqueducs. En effet, cette mesure avait déjà été prise par un décret du sénat de 11 et une loi en 9 BC, rappelée par Frontin (*Aque.* 2.126-27) puis réaffirmée par une loi de Constantin de 330 et dans les Codes Théodosien (lib. 15, tit. 2, lex I) et Justinien (lib. 11, t. 42). Sa réitération traduit certes son non respect par les citoyens, mais également l'intention des autorités de la faire respecter.

Dans cette partie de l'Empire comme à Rome, la construction d'aqueducs par le pouvoir central est par ailleurs connue par les sources littéraires: à Laodicée sur mer, Herodion et Phaselis par Hérode<sup>13</sup>, Jérusalem par Pilate<sup>14</sup>, et surtout Antioche, où César, Caligula, Hadrien et Justinien sont successivement intervenus pour construire, ou réparer des aqueducs à la suite de tremblements de terre<sup>15</sup>.

Toutefois, outre les empereurs et leurs représentants, les inscriptions révèlent aussi l'initiative de cités ou de villages en matière d'alimentation en eau.

Ainsi, à Gerasa, l'inscription dédicatoire du nymphée en attribue la construction à la cité en 190-191<sup>16</sup>.

Dans le Hauran, c'est la communauté villageoise de Bousan qui fait aménager la source en 365/6<sup>17</sup>, ainsi que celle de Qraye qui finance la construction de son réservoir en 295/6. Maurice Sartre souligne que dans ce dernier

cas, le personnage qui supervise les travaux, Flavius Cornelianus, porte un gentilice courant pour des militaires et fonctionnaires impériaux<sup>18</sup>; cela pourrait signifier une éventuelle répartition (pratique et/ou financière) des opérations entre l'administration provinciale d'une part et les institutions locales de l'autre.

De la même manière, si les textes trouvés dans des villages du Djebel Druze attribuent les travaux d'adduction de 106 au gouverneur, une inscription de Suweida, datée de la même année et rapportant que « la cité a consacré l'aqueduc des eaux et le nymphée » pourrait indiquer également une certaine implication ou participation de la ville à ces travaux<sup>19</sup>.

Précisément, un autre texte de Suweida, daté de 183, spécifie que « la cité a fait construire et équiper les aqueducs venant de ... ». A cette date, c'est donc clairement la cité elle-même qui réalise les nouvelles constructions, à la fois sur certains captages de 106 mais aussi sur de nouveaux, éventuellement dans le but d'alimenter d'autres fontaines ou bien des bains<sup>20</sup>.

En outre, un certain nombre d'inscriptions font état de travaux réalisés par des évergètes à titre privé.

D'une part, des particuliers font aménager des installations hydrauliques à caractère religieux: une citerne et un *andrôn* (salle couverte et portique) destinés aux repas qui suivaient les sacrifices<sup>21</sup>, ainsi que des fontaines à Deir el Qala (sanctuaire suburbain de Beyrouth)<sup>22</sup>, Ain esh-Shellaleh (Hisma) où le constructeur en espère la reconnaissance de la déesse<sup>23</sup> et 'Aïn-Housbay (Liban), où elle est dédiée à Jupiter d'Héliopolis en accomplissement d'un vœu<sup>24</sup>.

Par ailleurs, des citoyens participent aussi à des travaux d'alimentation publique en eau: un tronçon de l'aqueduc d'Apamée est réalisé par Lucius Julius Agrippa à l'époque de Trajan, probablement afin d'alimenter les thermes qu'il

12 - Sartre 1982 XIII 9128, 9129, 9130, 9131, 9132, 9133, 9135, 9137.

13 - Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs* I, 422 ; 1.21.10 ; *Antiquités Juives*, 15.5.2.

14 - Flavius Josèphe, *Guerre des Juifs* 2.9.4 ; *Antiquités Juives* 18.3.2

15 - Malalas, *Chronographia*, 216.21-217.2 (César); 243.10-21 (Caligula) ; 363, ll. 1-6 (Hadrien); 422.4-5 (Justinien).

16 - Welles, 1938 n° 69.

17 - Sartre 1982, XVI/2, 877.

18 - Sartre 1982, XVI/2, 1189.

19 - Sartre 1982, XVI/1, 331.

20 - Sartre 1982, XVI/1 33.

21 - Rey-Coquais J.-P., 1972, p. 87-119.

22 - Waddington, 1855 b.

23 - Gatier 1986, XXI.A: n° 139.

24 - Rey-Coquais 1967, VI, 2923.

offre à la cité <sup>25</sup>, à 'Ain Musa (Hauran) un bijoutier fait aménager la source du village<sup>26</sup> et à Gerasa, un bassin est construit « *par la munificence du clarissimus Sergius* » en 533<sup>27</sup>.

## 2. Financement et réalisation des travaux

Le coût élevé d'un aqueduc (Pline, *Lettre X*, 37-38, 90-91) justifiait la participation des autorités impériales. Cependant, à Bosra, la « *libéralité* » de Justinien qui permet la rénovation de l'aqueduc à l'époque byzantine ne signifie pas nécessairement un financement total de l'opération par l'empereur: ce dernier a pu seulement autoriser l'utilisation de fonds provinciaux, ou bien fournir la main d'œuvre. En effet, d'autres textes de Bosra mentionnant la « *libéralité* » de Justinien font état de travaux réalisés « *aux frais de la communauté* »<sup>28</sup>, ou encore par « *les très généreux...* »<sup>29</sup>. Les constructions pourraient donc en réalité avoir été financées en partie par l'administration impériale et en partie par les autorités locales, voire par le concours financier de la population.

Par ailleurs, le protocole suivi lors de la rénovation de l'aqueduc de Bosra traduit le rôle croissant de l'évêque dans les affaires publiques, puisque la « *libéralité* » de l'empereur est obtenue non par une ambassade de magistrats municipaux laïcs, mais par celle de l'évêque. Ce procédé, attesté à 7 autres reprises à Bosra même pour des constructions religieuses comme militaires <sup>30</sup>, ainsi qu'à Beroia (Alep), à propos de la rénovation d'un bain<sup>31</sup> et à Baalbek, où l'intervention de l'évêque dans l'aménagement de la fontaine a pu consister à obtenir de Sôsibios le financement des travaux<sup>32</sup>, est conforme à la constitution de Justinien (*Code Justinien*, I, 4, 26 de 530) attribuant aux évêques le contrôle des affaires financières municipales, en particulier en matière de travaux publics.

En outre, les textes nomment souvent les responsables des travaux. Il peut s'agir de magistrats locaux : des syndic et pistoi à Bousan, le curateur de la source Efqa à Palmyre <sup>33</sup>, ou encore un « *clarissimus comes et protos* » à Scythopolis, qui supervise l'installation d'une nouvelle canalisation en 522<sup>34</sup>. A Suweida, les travaux de 183 sont placés sous la surveillance de la tribu des Somaithènoi, qui apparaît ainsi comme institution de la cité.

Mais les opérations peuvent aussi être placées sous la surveillance de représentants de personnages ou corps qui les ont financées : à Bosra, la rénovation de l'aqueduc est réalisée « *par les soins* » de bijoutiers, corporation importante dans la cité qui dispose de places réservées au théâtre <sup>35</sup>; à Résafa, la qualité ecclésiastique du responsable de la construction d'un réservoir, peut signifier que celui-ci est financé par l'Eglise <sup>36</sup>.

La réalisation des travaux est pour sa part confiée à des détachements militaires pour les aqueducs de Jérusalem et Caesarea (mentions de centurions de la 10<sup>e</sup> légion sur les éléments du siphon de l'aqueduc haut de Jérusalem et sur le canal B de l'aqueduc haut de Caesarea) <sup>37</sup>, de la même manière que la création d'un canal de dérivation destiné à la navigation à Antioche en 75<sup>38</sup>, ou encore la construction de routes en Palestine en 69 <sup>39</sup>.

En revanche, le système de corvées est lui aussi attesté, dans d'autres types de travaux d'adduction en eau : une citerne dans la cathédrale de Madaba <sup>40</sup>, ainsi qu'à l'occasion d'un travail effectué sur le réservoir municipal de Shivta (Negev), dont quatre ostraca du VI<sup>e</sup> s. constituent des reçus<sup>41</sup>.

Il semblerait donc que les soldats soient employés dans la construction d'ouvrages conséquents, dans lesquels leurs compétences

25 - Rey-Coquais J.-P., 1973.

26 - Sartre 1982, XVI/1, 387.

27 - Welles, 1938 n° 278.

28 - Sartre 1986, XIII 9129.

29 - Sartre 1986, XIII 9131 et 9132.

30 - Sartre 1986, XIII 9128, 9129, 9130, 9131, 9132, 9133, 9135.

31 - Gatier P.-L., pp. 181-186.

32 - Rey-Coquais 1967, VI, 2830.

33 - Al-Hassani D. et Starky J. 1957.

34 - Foerster G. et Tsafir Y. 1987-1988, 41.

35 - Sartre 1982, XIII, 9161.

36 - Gatier P.-L., *Damaszener Mitteilungen* 10, p. 237-241.

37 - Lehmann C. M. et Holum K.G., *JECM* V, 46-54.

38 - van Berchem D. 1983, p.185-196.

39 - Isaac B.H. et Roll I., 1976, 15.

40 - Gatier 1986, XXI, 135-137.

41 - Youtie H. C., 1936, p. 452-459.

sont reconnues<sup>42</sup>, mais que les entreprises municipales, d'intérêt local, soient exécutées au moyen de la corvée, également attestée à l'occasion de la construction d'un canal destiné aux ateliers de foulons par les autorités municipales d'Antioche en 73-74<sup>43</sup>, ainsi, implicitement, que dans la dédicace d'un bain à Hama<sup>44</sup>.

L'entretien des systèmes d'alimentation en eau semble lui aussi relever de procédés différents selon l'importance et les institutions des communautés : si celui du réservoir de Shivta s'effectue par la corvée, une inscription de la nécropole de Tyr indique que l'entretien de l'aqueduc est financé par les amendes récoltées par la cité en cas de violation de sépultures<sup>45</sup>.

Les cas de travaux d'adduction en eau illustrés par l'épigraphie nous permettent donc de proposer, sans toutefois généraliser systématiquement, deux cas de figure :

- d'une part, la création d'aqueducs dans les grands centres urbains semble souvent placée sous la tutelle du pouvoir impérial (empereur en personne ou gouverneur) et être effectuée par les soldats ;

- en revanche, la mise en place de systèmes d'alimentation moins complexes, à l'échelle de villes plus modestes ou de villages paraît, quant à elle, « décentralisée » et relever des autorités locales ou de particuliers, et être réalisée au moyen de corvées.

Ces textes témoignent en outre du rôle croissant de l'évêque au sein de la cité ainsi qu'après de l'empereur, dont il apparaît comme l'intermédiaire direct.

Par ailleurs, si les textes manifestent l'aspect utilitaire de la fourniture d'eau potable aux habitants des villes, villages, camps ou voyageurs, certains évoquent aussi le prestige et la qualité de bienfaiteur dont bénéficient les commanditaires de ces installations : à l'époque où Claude fait construire l'aqueduc d'Apamée, celle-ci adopte le nom de *Claudia Apamea* en reconnaissance de l'évergétisme impérial ; cette même cité fait graver un décret

honorifique en l'honneur de Lucius Julius Agrippa, commanditaire d'une portion de l'aqueduc et de thermes; enfin à Baalbek, Sôsibios, qui finance les travaux hydrauliques, est qualifié de « nouveau fondateur ».

## Références bibliographiques

- AL-HASSANI D. et STARKY J., *Annales Archéologiques de Syrie*, VIII, A 1169
- BALTY J.-Ch. 2000. *Claudia Apamea. Comptes rendus des séances. Académie des inscriptions et belles-lettres*: 459-481.
- BUTLER H.C. 1907. *Publications of the Princeton University Expeditions to Syria in 1904-1905, Division II, Ancient Architecture in Syria*, Leyden, 1907.
- van BERCHEM D. 1983. *Museum Helveticum* 40 : 185-196.
- FEISSEL D. 1985. Deux listes de quartiers d'Antioche astreints au creusement d'un canal (73-74 ap. J.-C.) *Syria* LXII, pp. 77-103.
- FOERSTER G. et TSAFRIR Y. 1987-1988. *Excavations and Surveys in Israel* 6.
- GATIER P.-L. 1986. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*. 21. *Inscriptions de la Jordanie*. 2, Région centrale : Amman, Hesban, Madaba, Main, Dhiban. Paris : P. Geuthner.
- GATIER P.-L. 2001. *Annales Archéologique Arabes Syriennes* XLIV: 181-186.
- GATIER P.-L. 1998. *Inscriptions grecques de Résafa. Damaszener Mitteilungen* 10: 237-241.
- ILIFFE J.H. 1942. *The Quartely of the Department of Antiquities in Palestine*. X (1942), p. 62-64. Année épigraphique 1948, n°136.
- ISAAC B.H. et ROLL I. 1976. A Milestone of A.D. 69 from Judaea : The Elder Trajan and Vespasian. *Journal of Roman Studies* 66: 15-19.
- JALABERT L. et MOUTERDE R. 1959. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie V. Emesène*. Paris : P. Geuthner, n°1999.
- LEHMANN C. M., HOLUM (K.G.) 2000. «The Greek and Latin Inscriptions of Caesarea Maritima», dans JECM, V, Boston, 2000. (JECM : The joint Expedition to Casarea Maritima ; The AMican scholls of oriental research ed.)
- PRENTICE W. K. 1922. *Greek and Latin inscriptions* : Leyden : E. J. Brill.
- REY-COQUAIS P. 1967. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*. 6. Baalbek et Beqa. Paris : P. Geuthner.
- REY-COQUAIS P. 1992. L'eau dans la Syrie antique: inventaire épigraphique, l'homme et l'eau en Méditerranée et en Mer Noire dans l'Antiquité, Actes du congrès d'Athènes, 20-

42 - Pline, *Lettres*, 41, 42, 61, 62 ; *CIL*, VIII, 2728.

43 - Feissel D., 1985, p. 77-103.

44 - Jalabert L. et Mouterde R., *IGLS* V, 1999.

45 - Rey-Coquais J.-P., 1977.

24 mai 1988, Athènes, Argoud.

- REY-COQUAIS J.-P. 1973. Inscriptions grecques d'Apamée. *Annales Archéologique Arabes Syriennes* XXIII : 39-87.
- REY-COQUAIS J.-P. 1977. Inscriptions grecques et latines découvertes dans les fouilles de Tyr (1963-1974) I. Inscriptions de la Nécropole. *Bulletin du Musée de Beyrouth*, 29, n° 108.
- SARTRE M. 1982. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*, 13, Bostra. Paris : P. Geuthner.
- WADINGTON W.-H 1985 b. *Inscriptions grecques et latines de la Syrie*. 2 vol. Paris , 1870, N° 1855b.
- WELLES C. B. 1938. «The Inscriptions», In : KRAELING C. H. (ed.), *Gerasa*, New Haven, 1938, N°63.
- WELLES C. B. 1938. «The Inscriptions», In : KRAELING C. H. (ed.), *Gerasa*, New Haven, 1938, N°278.
- YOUTIE H. C. 1936. Ostraca from Sbeitah. *American Journal of Archaeology* 40: 452-459.